

Qu'est-ce qu'un registre ?

Dans le processus d'adoption d'un règlement, la municipalité doit tenir un processus d'enregistrement, couramment appelé signature de registre, pour chaque secteur concerné de son territoire. L'objectif est de permettre à toute [personne habile à voter](#) d'un secteur touché de **demander la tenue d'un scrutin référendaire** permettant aux citoyens de choisir soit le maintien du règlement actuel, soit l'adoption du règlement proposé.

Voici les principales étapes prévues par la Loi :

- Les personnes inscrites sur la liste référendaire peuvent signer le [registre](#) pour demander la tenue d'un référendum.
- Au moins 10 % des personnes inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés doivent signer le registre pour qu'un [référendum](#) soit tenu.

[Lire l'extrait de Loi électorale \(309\)](#)